

0530025P
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LES GARETTES
4 RUE DES TROENES
53700 VILLAINES LA JUHEL
Tel : 0243032398

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2018

Réuni le : 26/11/2018

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

CE autorisée passer marchés

Afin de ne pas entraver le fonctionnement courant de l'établissement, Mme la Principale a demandé au Conseil d'administration de lui accorder une délégation de signature pour pouvoir signer les conventions ou contrats à incidence financière annuelle, avant présentation au conseil. Elle s'engage à les présenter au CA suivant. Le CA a donné son approbation.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0